

Le Vendredi 15 JANVIER 2016

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

CONVOCATION

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en mairie le :

Jeudi 21 JANVIER 2016 à 20 h 30

Objet de la séance :

- Indemnités Elus
- Tarif location Boule de Fort
- Remboursement Frais Formation
- Problèmes Stationnement
- Questions diverses.

Le Maire,

Christian SIMONOT

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	
SÉANCE du 21 JANVIER 2016	
Date de la convocation : 15 Janvier 2016	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 15 janvier 2016	Nombre de membres présents : 11
	Nombre de votants : 11
	Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mil seize, le quinze janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Rillé, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONOT</i>	Présents : Christian SIMONOT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA Florence CROCHARD, Xavier DUPONT, José GRUWE, Jean Pierre HUET, Florence ROGER, Nicole VENEL David FOSTIER, Ghislaine MONCHATRE, Mme VENEL Nicole.
Secrétaire de séance : Bénédicte SLONINA	Absent(s) excusé(s) :
	Absents représentés :
1- INDEMNITES ELUS	D/2016-01

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond soit 17 % de l'indice 1015 pour une commune de moins de 500 habitants.

Le Maire propose de faire évoluer également l'indemnité des adjointes (Mme GODIER 1ère adjointe, Mme SLONINA 2^{ème} adjointe et Mme CROCHARD 3^{ème} adjointe) actuellement à 3.5 % de l'indice 1015 à 4% de l'indice 1015 à compter du 01 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** l'augmentation des indemnités des élus
- **Autorise** la régularisation des indemnités en février au titre de janvier 2016
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget communal

2- TARIF LOCATION SALLE SOCIO-CULTURELLE DE LA BOULE DE FORT**D/2016-02**

Le régisseur de la salle a eu des demandes de location en semaine (pour quelques heures ou par demi-journées) par des associations locales. Le tarif applicable depuis le 3 septembre 2015 stipule une location du vendredi au lundi.

Il est proposé d'ajouter au tarif de location de la salle que les associations Rilléennes pourront bénéficier de la salle socio-culturelle à titre gracieux et les autres sur appréciation du Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** la gratuité de la salle aux associations
- **Laisse** pouvoir au maire d'apprécier la gratuité aux autres associations

3 – REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION**D/2016-03**

Dans le cadre de sa formation « préparation au concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe », l'agent concerné utilise son véhicule personnel pour se rendre à cette formation à TOURS. (Le seul véhicule de la commune étant utilisé par les agents techniques).

Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de déplacement dans le cadre d'une préparation à un concours.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que l'agent soit remboursé des frais de déplacement sur la base d'indemnités kilométriques fixées par arrêté ministériel (dernière revalorisation : arrêté du 26 août 2008)
- **DONNE** pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

4 – STATIONNEMENT A RILLE**D/2016-04**

Monsieur le Maire fait état de différent problème de stationnement :

1. **GRANDE RUE et RUE PHILIPPE LE BEL** : des véhicules sont constamment garés sur le trottoir devant leurs habitations, le long de la RD 749. Cette départementale est fréquentée quotidiennement par des poids lourds, de nombreux appels de parents d'élèves alertent sur le fait que les enfants utilisant le trottoir pour se rendre à l'école doivent contourner les véhicules en stationnement et se retrouvant parfois dans des situations très dangereuse face à la circulation. Malgré l'intervention de la gendarmerie dans le cadre d'opération d'avertissement pour stationnement gênant, le problème est toujours présent.
Pour la rue Philippe le Bel, l'accès par le Grande rue est totalement inaccessible par 2 voitures constamment garés, obligeant les automobilistes à passer par la rue du commerce pour accéder à l'autre bout de la rue Philippe le Bel.

Monsieur le Maire propose d'interdire le stationnement bilatéral sur la portion concernée et demande l'autorisation au conseil municipal d'établir l'arrêté et l'achat des panneaux de signalisation nécessaire à la mise en œuvre de cette réglementation.

2. **RUE DE LA POSTE ET PLACE DE LA BASCULE** : de plus en plus de véhicules s'y garent sans optimiser la place.

Monsieur le Maire propose de faire des marquages au sol afin d'organiser le stationnement de façon rationnelle 9 places pourront être matérialisées rue de la poste et jusqu'à 11 places pour la place de la bascule.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à établir l'arrêté municipal interdisant le stationnement sur la RD 749 à partir du PR12+480 jusqu'au PR12+870 (soit du 4 au 36 grande rue)
- **Accepte** le marquage au sol des emplacements de stationnement
- **Demande** la communication aux habitants des nouvelles règles via le bulletin d'information et la diffusion de l'arrêté de stationnement à tous les habitants de la Grande Rue.

Questions diverses/ Informations

- Plusieurs points sont faits sur le passage du camion d'ordures ménagères suite aux différentes réunions avec le prestataire de collecte. A compter du 19 janvier, le camion doit passer dans la rue de la fontaine st loup. Des containers ont été installés au coin de la rue des jauneaux et de la fontaine st loup afin que les habitants de la rue y déposent leurs ordures. Une information a été faite auprès des habitants de la rue de la poste afin de faciliter le passage du camion le mardi matin.
- RPI : suite à la réunion du 14 janvier, au vu des effectifs pour la rentrée scolaire 2016/2017 une possible fermeture de classe est déjà annoncée par l'inspection académique. Un rendez-vous avec l'inspecteur de l'Académie est sollicité.
- La date du prochain conseil d'école le mardi 2 février à 18 h à l'école de St Laurent de Lin
- La commission communale des impôts directs devra se réunir prochainement à la demande du centre des impôts fonciers. (date à fixer)
- La fête du lac : la 2ème édition est reconduite sur le week-end du 7 et 8 mai 2016 au lac de RILLE. La commune s'engage par principe sur la reconduction de la subvention donnée l'année passée.

Fin de séance : 23 h 00